

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – UNIONTRAD

### 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités contractuelles applicables aux prestations linguistiques et événementielles fournies par UnionTrad, à destination des clients professionnels et particuliers.

UnionTrad propose notamment les prestations suivantes :

- Traduction écrite (certifiée ou non)
- Interprétation (consécutive, simultanée, de liaison)
- Relecture et révision
- Rédaction multilingue
- Gestion et coordination de projets linguistiques
- Location d'équipements (cabines, casques, sonorisation)
- Accompagnement contractuel multilingue
- Assermentations réalisées en interne

Une large partie des prestations peut être réalisée directement par l'équipe interne d'UnionTrad, sans recours systématique à la sous-traitance, garantissant ainsi une meilleure réactivité, cohérence et confidentialité.

### 2. DEVIS ET FORMATION DU CONTRAT

Toute commande fait l'objet d'un devis préalable, valable pendant 15 jours calendaires.

UNIONTRAD se réserve le droit de modifier les prix convenus à tout moment, avant la conclusion du Contrat.

La modification des prix convenus peut également intervenir à tout moment lors de l'exécution du Contrat si le Client modifie la commande passée. Jusqu'à ce que le Contrat soit entièrement exécuté UNIONTRAD est autorisée à majorer les prix convenus, des frais consécutifs à des mesures prises par les pouvoirs publics.

Le contrat est formé et devient ferme à la réception, par UnionTrad, de l'acceptation écrite du devis (par signature, email de validation ou bon de commande). Toute demande de début d'exécution immédiate vaut engagement ferme.

### 3. MODIFICATIONS, REPORTS ET ANNULATIONS

Toute demande de modification ou d'annulation doit être communiquée par écrit.

- Annulation standard :
  - Plus de 10 jours ouvrés avant la prestation : remboursement total.
  - Entre 10 et 4 jours ouvrés : 50 % du montant total est dû.
  - Moins de 72h avant : 100 % du montant est dû.

- Prestations urgentes (commandes à moins de 10 jours ouvrés) : non annulables et non remboursables.

- No-show client : en cas d'absence du client ou des participants, aucun remboursement ni report sans frais ne sera accordé.

#### 4. LIVRAISON DES PRESTATIONS

Les délais d'exécution sont indiqués dans le devis. UnionTrad s'efforce de les respecter, sans garantie absolue en cas de circonstances exceptionnelles (force majeure, panne, indisponibilité, etc.).

Les livrables sont fournis par voie électronique, sauf demande contraire.

#### 5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix sont indiqués hors taxes, en euros, et la TVA applicable est ajoutée.

- Un acompte de 30 à 50 % peut être exigé à la commande.

- Le solde est dû à réception de facture, par virement bancaire, dans un délai maximum de 30 jours calendaires.

- Tout retard de paiement entraîne de plein droit (conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce) :

- des pénalités de retard au taux légal,

- une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

#### 6. QUALITÉ – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la livraison ou réalisation de la prestation.

En cas de réclamation justifiée, UnionTrad peut proposer une correction, une révision ou un avoir. Aucun remboursement intégral ne sera effectué.

#### 7. LES OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à leur compréhension et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne peut être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais. Le Client dispose d'un délai de 5 jour ouvré à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation est considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne peut être admise. À cet effet, le client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

## 8. LES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

## 9. SOUS-TRAITANCE

UnionTrad se réserve la possibilité de faire appel à des prestataires qualifiés (traducteurs, interprètes, techniciens, etc.), en complément de ses ressources internes.

La majorité des prestations est assurée directement par les équipes internes, dans un souci de qualité, de cohérence et de confidentialité.

## 10. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations transmises par le client sont considérées comme strictement confidentielles. Cette obligation s'étend aux partenaires et sous-traitants d'UnionTrad.

## 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les livrables (traductions, documents, enregistrements, etc.) deviennent propriété du client uniquement après paiement intégral.

Le client garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les documents transmis.

## 12. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

UnionTrad traite les données personnelles conformément au RGPD. Elles ne sont utilisées qu'aux fins de traitement des commandes, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales.

## 13. FORCE MAJEURE

UnionTrad ne pourra être tenue responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'exécution résultant d'un événement de force majeure : grève, pandémie, panne réseau, indisponibilité d'un prestataire, catastrophe naturelle, etc.

## 14. RESPONSABILITÉ LIMITÉE

UnionTrad ne peut être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise interprétation ou utilisation des livrables, notamment dans des contextes juridiques, médicaux, financiers ou techniques.

## 15. DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social d'UnionTrad.